

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Analyse économique du droit (4DR2292)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4
<b>Master of Law en innovation</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante

KËLLEZI Pranvera, Chargée d'enseignement.

### Contenu

Le cours s'articule autour de la pensée classique et actuelle de l'analyse économique du droit, en combinant formation théorique et analyse de cas. Tout d'abord, les fondements de l'analyse économique du droit sont présentés. Ensuite, le cours examine les différentes applications de l'analyse économique du droit aux principales branches du droit (par exemple le droit des contrats et de la responsabilité civile, le droit des sociétés, le droit des marchés financiers, le droit de la concurrence, le droit pénal). Les thèmes sont traités à partir d'exemples fondés sur le droit suisse, américain et européen.

### Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation, ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées comme suit.

Les étudiant-e-s ont le choix entre :

- l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière de cours, et
- le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit d'un ordre de grandeur de 10 à 15 pages, puis d'un exposé oral, dont la durée est fixée par l'enseignant-e, présenté en classe par l'étudiant-e sur un thème spécifique fixé d'entente avec l'enseignant.

Le mode alternatif peut être effectué seul ou, si l'enseignant-e responsable l'autorise, par groupe de 2 étudiant-e-s.

2. Le travail écrit et l'exposé sont évalués conjointement. Une note supérieure ou égale à 4 donne droit aux crédits ECTS prévus dans le plan d'études.

3. Le rapport écrit doit être communiqué à l'enseignant-e responsable une semaine avant la présentation orale. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant-e est invité-e à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.

A l'issue de la présentation orale et des éventuelles corrections apportées au rapport écrit, l'enseignant-e communique la note oralement à l'étudiant-e et la transmet au secrétariat de la faculté qui communique à l'étudiant-e un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS obtenus.

Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, le mode alternatif est réputé échoué. L'étudiant-e doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

L'étudiant-e doit s'inscrire au cours sur la plateforme informatique de l'Université dans le délai imposé (art. 33 du Règlement d'études et d'examens de la faculté de droit du 17 juin 2004, RSN 416.330, ci-après: REE). L'inscription au cours sur Academia est une condition préalable obligatoire pour pouvoir s'inscrire ensuite au mode alternatif d'évaluation ou à l'examen « classique » (oral). L'étudiant-e ayant choisi le mode alternatif d'évaluation doit s'inscrire à la session d'examens suivant immédiatement la fin du cours (option contrôle continu) afin que le résultat obtenu puisse figurer dans son relevé de notes.

En cas d'absence pour de justes motifs admis par le décanat (p.ex. maladie, accident, décès d'un proche au sens des art. 36 al. 1 et 37 al. 2 REE), l'enseignant-e fixe une nouvelle date d'évaluation à l'étudiant-e, en tenant compte de la durée de l'absence justifiée, pour autant que cela soit encore possible avant la fin du semestre d'enseignement.

### Documentation

Les supports de cours (plan, présentations power point, lectures préparatoires) sont disponibles en ligne, sur Moodle, selon les indications données au cours.

### Pré-requis

Aucun

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## **Analyse économique du droit (4DR2292)**

### **Forme de l'enseignement**

Les supports de cours (plan, présentations power point, lectures préparatoires) sont disponibles en ligne, sur Moodle, selon les indications données au cours.

### **Objectifs d'apprentissage**

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Appliquer les connaissances à des modèles simples
- Décrire et expliquer les méthodes développées par les économistes pour appréhender les effets des règles de droit sur le comportement des sujets de droit
- Analyser une question, effectuer une présentation orale et rédiger une brève contribution écrite à son sujet (mode alternatif)

### **Compétences transférables**

- Synthétiser des analyses basées sur des approches méthodologiques différentes
- Promouvoir la curiosité intellectuelle
- Stimuler sa créativité